

84 SG/13/GT

Original: anglais  
Octobre 2015

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE**  
**Paris (France), 29 septembre–2 octobre 2015**

**1. Ouverture**

La réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage (ci-après dénommé le Groupe de travail) s'est tenue du 29 septembre au 2 octobre 2015 au Siège de l'OIE, à Paris, France. La réunion était présidée par le Docteur William Karesh.

Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE a accueilli les participants au nom des Pays Membres de l'OIE et notamment le Professeur Koichi Murata, nouveau membre nommé en mai 2015. Il a présenté la Directrice générale récemment élue (en mai 2015), la Docteure Monique Eloit, actuellement Directrice générale adjointe de l'OIE et dont le mandat débutera en janvier 2016.

Le Docteur Vallat a souligné l'intérêt croissant porté par les Pays Membres à la faune sauvage en raison de son impact sur la santé publique et animale. Il a souligné trois sujets prioritaires inscrits à l'ordre du jour de cette réunion :

1. L'évaluation des schémas migratoires et démographiques du buffle d'Afrique dans la zone de conservation transfrontalière Kavango - Zambezi en liaison avec la fièvre aphteuse, étant donné que le chapitre sur la fièvre aphteuse *du Code sanitaire pour les animaux terrestres* est en cours de révision (notamment la partie sur le statut sanitaire) et devrait être proposé à l'Assemblée mondiale des Délégués pour adoption en mai 2016 ;
2. Les normes de l'OIE relatives aux reptiles : l'OIE a reçu des demandes d'élaboration de normes relatives au bien-être des reptiles. Le Docteur Vallat a indiqué qu'une proposition sera présentée lors de la prochaine Session générale à l'ensemble des Pays Membres de l'OIE afin d'étendre le mandat de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres aux reptiles afin que cette dernière puisse élaborer des normes pour ces espèces sur différents sujets et pas uniquement pour le bien-être animal ;
3. La réunion d'experts sur les espèces exotiques de la faune sauvage faisant objet d'un commerce mondial, les expériences en matière d'agents de contrôle biologique et la mise au point d'outils d'aide à la décision pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, au Canada à Montréal du 28 au 30 octobre 2015 : le Docteur Vallat a informé le Groupe que les espèces exotiques envahissantes ne sont pas spécifiquement incluses dans le mandat de l'OIE. Toutefois, étant donné que la définition d'espèces exotiques pourrait s'appliquer à certains agents pathogènes animaux, l'OIE a décidé de travailler sur cette question. Le Docteur Vallat a rappelé au Groupe de travail que deux volumes de la Revue scientifique et technique ont été publiés sur les espèces exotiques envahissantes et que des lignes directrices visant à évaluer le risque d'animaux non natifs devenant envahissants ont également été élaborées et publiées sur le site web de l'OIE. Il a souligné que l'OIE continuerait à s'impliquer dans ce domaine afin de garantir que les normes de l'OIE sur cette question sont suivies pour ce qui est des agents pathogènes animaux et que le mandat de l'OIE est respecté dans ce domaine.

Le Docteur Vallat a remercié le Groupe de travail de la contribution importante apportée à la rédaction d'un article intitulé « La rage, menace pour la biodiversité ». Il a souligné que les trois organisations intergouvernementales, à savoir la FAO<sup>1</sup>/l'OIE/l'OMS<sup>2</sup>, travaillent ensemble contre la rage et partagent la même vision, à savoir la vaccination massive des chiens afin de contrôler la rage au niveau mondial pour le bien de la santé publique et animale, y compris celle de la faune sauvage. Il a informé le Groupe de travail qu'une Conférence mondiale FAO/OIE/OMS sur la rage était prévue : « Élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens – Agissons maintenant » et qu'elle doit se tenir les 10 et 11 décembre 2015 en Suisse, à Genève.

Enfin, le Docteur Vallat a évoqué le soutien apporté par l'OIE à la création d'un Centre mondial de formation à l'attention des chasseurs pour la surveillance et la détection précoce des maladies de la faune sauvage qui sera dirigé par le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC). Une fois créé, l'OIE travaillera étroitement avec ce Centre pour les aspects scientifiques.

La Docteure Eloït a accueilli les membres du Groupe de travail et a souligné que la demande de travailler sur les reptiles émanait de plusieurs Pays Membres de l'OIE et serait donc présentée comme un sujet important à l'ensemble de tous les Pays Membres de l'OIE lors de la prochaine Session générale.

Le Docteur Brian Evans, Directeur général adjoint de l'OIE, a félicité le Docteur Roy Bengis de la médaille d'or de l'OIE qui lui a été remise lors de la dernière Session générale. Il a précisé que le changement de nom du Groupe de travail qui s'intitulait auparavant « Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage » et est devenu « Groupe de travail sur la faune sauvage » impliquait que le mandat du Groupe de travail allait au-delà des maladies de la faune sauvage. Il a signalé que la faune sauvage était un sujet de discussion pour les trois Commissions spécialisées de l'OIE qui avait été pris en compte pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire par l'OIE et qui avait été un facteur ayant joué un rôle pour régler certains conflits au sein de l'OMC<sup>3</sup>. Compte tenu du fait que l'OIE est une organisation chargée d'élaborer des normes et vu l'importance de disposer de normes reposant sur une base scientifique, il a remercié les membres de la contribution qu'ils apportent de par leur connaissance. Il les a également remerciés de leur contribution aux séminaires de formation des Points focaux nationaux pour la faune sauvage de l'OIE et du soutien qu'ils apportent, de façon générale, aux activités de l'OIE en matière de faune sauvage.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**

Le Professeur Ted Leighton a été nommé rapporteur de la réunion. L'ordre du jour et la liste complète des participants figurent respectivement dans les Annexes I et II.

## **3. Informations sur les réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales et de la Commission des normes biologiques**

### **3.1. Informations sur la réunion de la Commission scientifique (février & septembre 2015)**

Le Docteur Juan Antonio Montaña Hirose, représentant la Commission scientifique pour les maladies animales (ci-après dénommée la Commission scientifique), a exprimé ses remerciements au Groupe de travail pour la contribution qu'il apporte aux travaux de la Commission scientifique.

### **3.2. Informations sur la réunion de la Commission des normes biologiques (septembre 2015)**

Des commentaires ont été soumis par le Groupe de travail sur le chapitre 2.9.12. « Zoonoses transmissibles depuis les primates autres que l'homme » à l'issue de sa dernière réunion. La Commission a exprimé sa gratitude pour les propositions constructives qui ont été fournies et a indiqué que des experts seraient désignés pour continuer l'élaboration du texte. Le Groupe de travail sera ravi d'examiner le texte élaboré, si besoin.

## **4. Notification des maladies**

### **4.1. Informations sur l'utilisation de la liste des maladies de la faune sauvage (maladies ne figurant pas sur la liste de l'OIE) par le biais de la nouvelle interface *WAHIS-Wild***

La Docteure Paula Cáceres, Chef du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, a résumé les notifications sanitaires relatives à la faune sauvage communiquées par le biais de *WAHIS-Wild* en 2014 ; seuls, 36 Pays Membres ont soumis le rapport annuel de nature volontaire portant sur les maladies qui ne figurent pas dans la liste de l'OIE pour 2014, et le nombre de pays ayant envoyé un rapport a diminué

---

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

<sup>2</sup> Organisation Mondiale de la Santé

<sup>3</sup> Organisation Mondiale du Commerce

depuis 2011. Elle a souligné que la stratégie actuelle déployée par l'OIE vise à encourager la présentation de rapports, d'en prendre acte et d'en féliciter les auteurs afin d'augmenter le nombre de rapports reçus. Elle a ajouté que le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale allait lancer une étude en novembre afin d'évaluer les activités des différents Points focaux nationaux impliqués dans la notification des maladies et voir l'interaction existant entre ces Points focaux au sein de chaque pays ; les résultats pourraient permettre de clarifier certains aspects de cette question de présentation de rapports. Ce sont, au total, 25 maladies qui ont fait l'objet, en 2014, de notifications portant sur 80 espèces de la faune sauvage.

Le Groupe de travail a suggéré que, lors de la Session générale de l'OIE, un résumé succinct de la notification des maladies de la faune sauvage soit communiqué lors de la présentation de la Commission scientifique pour les maladies animales relatives aux activités du Groupe de travail dans le but d'encourager les pays à signaler des maladies de la faune sauvage ne figurant pas sur la liste de l'OIE. Le Groupe a également recommandé que, lors de chaque Session générale, la notification au niveau mondial de l'une des maladies ne figurant pas sur la liste de l'OIE soit présentée au cours de ce même rapport, étant donné que cela pourrait motiver les pays à faire un rapport si l'on fait état de la contribution qu'ils ont apportée aux informations présentées.

Le Groupe de travail a proposé son aide pour rédiger une lettre qui sera adressée, en son nom par l'OIE, à l'ensemble des Points focaux nationaux pour la faune sauvage en les priant instamment de faire leur rapport annuel via *WAHIS-Wild*. Le Groupe de travail a également suggéré d'envoyer aux Points focaux nationaux pour la faune sauvage les lignes directrices sur l'utilisation du système *WAHIS-Wild* avec cette lettre.

Enfin, le Groupe de travail a encouragé le Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale à travailler afin d'améliorer la visibilité de l'interface *WAHIS-Wild* et l'harmonisation du logo sur cette page.

Le Groupe de travail a également apporté son soutien à la recommandation du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale indiquant qu'il serait important d'avoir une indication bien visible lorsque des utilisateurs ont accès à cette section expliquant que les informations présentées par l'interface *WAHIS-Wild* ne devaient pas avoir d'impact sur les questions commerciales entre les pays.

#### **4.2. Examen de la taxonomie des agents pathogènes figurant sur la liste spécifique des maladies de la faune sauvage**

Le Groupe de travail a revu la taxonomie des espèces hôtes et des agents pathogènes de la faune sauvage que les Pays Membres de l'OIE proposent d'ajouter à *WAHIS-Wild* afin de s'assurer que les indications sont correctes et à jour.

#### **4.3. Point sur les maladies figurant dans la Liste de l'OIE mais qui ne sont pas notifiables au sein de la faune sauvage infectée : grippe équine ; *Chlamydia abortus* (infection par) [avortement enzootique des brebis, chlamydie ovine] ; virus de l'artérite équine (infection par le) ; maladie de Newcastle et theilériose.**

Le Groupe de travail a été informé des récentes modifications opérées dans le Système Mondial d'Information Sanitaire (*WAHIS*) afin que *WAHIS* soit totalement en phase avec les Codes sanitaires pour les animaux.

Le Groupe de travail a recommandé que la suppression d'une exigence prévoyant de notifier l'infection par le virus de la maladie de Newcastle (souches de paramyxovirus-1 aviaires hautement pathogènes pour les poulets domestiques) chez les oiseaux sauvages soit réexaminée et incluse dans le rapport. Le Groupe de travail a considéré que tous ces cinq agents pathogènes devaient être notifiés pour la faune sauvage sur une base volontaire par le biais du rapport annuel via *WAHIS-Wild*, et a conclu que les virus de l'influenza équine et les virus de la maladie de Newcastle devaient être ajoutés aux agents pathogènes ne figurant pas sur la liste afin d'être notifiés chaque année sur une base volontaire via *WAHIS-Wild*. Le Groupe de travail a également décidé qu'il pourrait procéder à un examen annuel de l'ensemble des agents pathogènes ajoutés ou supprimés de la Liste de l'OIE.

#### **4.4. Partage d'informations sur les événements à venir en matière de maladies de la faune sauvage**

Le Groupe de travail a accepté de fournir les liens internet et les annonces portant sur les conférences et les événements liés à la santé de la faune sauvage présentant un intérêt afin qu'ils figurent sur l'interface *WAHIS-Wild* et a désigné un coordinateur chargé de cette activité au sein du Groupe de travail.

#### **4.5. Procédures de notification liées au rapport semestriel portant sur les maladies figurant dans la Liste de l'OIE et le Code sanitaire pour les animaux terrestres**

La Docteure Caceres a informé le Groupe de travail de l'activité menée sur l'harmonisation globale entre les Codes et les procédures de notification pour WAHIS. Le Groupe de travail a proposé son aide pour revoir les procédures de notification concernant les rapports relatifs aux maladies de la faune sauvage.

#### **4.6. Informations complémentaires**

Le Groupe de travail a été informé que toutes les questions de publication de l'OIE relatives à la « santé animale dans le monde » sont désormais en ligne et que l'OIE est en train de réviser son image sur l'interface WAHIS et ses éléments, y compris pour l'interface *Santé animale dans le monde* et *WAHIS-Wild*.

### **5. Rage : document scientifique sur la rage et son impact sur la biodiversité**

Suivant une suggestion du Docteur Vallat, le Groupe de travail a préparé un document scientifique portant sur l'impact négatif de la rage sur la faune sauvage. Ce document souligne comment le contrôle de la rage canine pourrait protéger les espèces sensibles et contribuer aux efforts déployés pour la conservation de la faune sauvage. Le Groupe de travail a noté que ce document pourrait servir à créer un poster qui serait présenté lors de la Conférence mondiale : « Élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : Agissons maintenant ! », qui doit se tenir en Suisse, à Genève les 10 et 11 décembre 2015. Le Groupe de travail a particulièrement remercié Catherine Machalaba et le personnel du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale de l'OIE de la contribution qu'ils ont apportée à ce document.

### **6. Apparitions de maladies émergentes et remarquables dans la faune sauvage : rapports des membres du Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage**

**Phénomène El Nino et oscillation australe :** les prévisions climatiques ont laissé présager une forte probabilité de phénomène El Nino et oscillation australe (El Nino Southern Oscillation (ENSO)) pour fin 2015 et en 2016. Ces phénomènes ENSO ont des effets climatiques à l'échelle mondiale et s'accompagnent de changements affectant la santé animale et humaine. Les plus visibles sont liés à une réduction considérable des réserves halieutiques le long de la côte sud de l'Amérique du Sud accompagné d'une mortalité massive parmi les oiseaux et mammifères marins, un risque accru de foyers de fièvre de la vallée du Rift chez les animaux et les êtres humains dans la Corne de l'Afrique et une réduction du risque d'apparition de foyers de fièvre de la vallée du Rift en Afrique australe.

**Maladie de la salamandre :** l'agent pathogène fongique récemment découvert chez les salamandres sauvages, *Batrachochytrium salamandrivorans*, constitue une nouvelle menace mondiale pour les populations de salamandres (Order Urodela). Les espèces de salamandres ayant évolué en dehors de la portée naturelle de ce champignon d'Asie présentent des risques de mortalité extrême due à cette infection, comme on a pu le voir récemment en Europe. Sur le plan mondial, c'est l'Amérique du Nord qui présente la plus grande diversité d'espèces de salamandres mais elles sont réparties au niveau mondial et il faut instamment s'assurer que les activités humaines, y compris les commerces légaux et illégaux d'animaux et de produits d'origine animale, ne puissent pas contribuer à alimenter la propagation géographique de cet agent pathogène qui peut potentiellement causer des pertes et provoquer l'extinction de nombreuses espèces de salamandres, comme cela a été le cas avec le champignon chytride, *B. dendrobatidis*, chez les grenouilles.

**Abeilles sauvages :** au cours des 15 dernières années, les abeilles domestiques mellifères (*Apis* sp.) ont été victimes d'une mortalité importante ce qui a décimé leurs populations. Cette mortalité semble due à plusieurs facteurs concomitants, tels qu'intoxication chronique, parasites, changement des pratiques de gestion et des aspects nutritionnels des abeilles domestiques. Ces effets tragiques ont été observés chez les abeilles domestiques mais leurs congénères sauvages qui comportent de nombreuses espèces et sont également importante pour la pollinisation et la production alimentaire pour l'homme, sont exposées aux mêmes menaces et semblent souffrir du même déclin de populations en certains endroits. Le Groupe de travail recommande que la santé des abeilles sauvages mérite et requière l'attention des services vétérinaires nationaux et que la santé des abeilles sauvages figure dans le mandat du Groupe de travail.

## **AFRIQUE**

**Peste porcine africaine :** la peste porcine africaine est une infection endémique et silencieuse qui touche la plupart des suidés sauvages (porcs) natifs de l'Afrique sub-saharienne. Deux foyers importants de peste porcine africaine ont été notifiés par le Zimbabwe. Il n'y a pas de vaccin efficace contre la peste porcine africaine. Certaines recherches sont actuellement en cours visant à créer une race de porcs génétiquement résistants à la peste porcine africaine. Cette recherche ne fait pas appel à un transfert ou à l'insertion de matériel génétique d'une autre espèce et ne porte que sur la modification génétique d'un locus existant du génome du porc qui code les récepteurs d'attachement du virus de la peste porcine africaine.

**Loque américaine :** un foyer de loque américaine chez les abeilles mellifères de la Province occidentale du Cap en Afrique du Sud menace la production de miel et de fruits de cette importante région agricole. Les agriculteurs craignent que l'ampleur du foyer ne menace la pollinisation des arbres fruitiers, d'autres cultures agricoles et des plantes indigènes.

**Fièvre charbonneuse :** des cas sporadiques de fièvre charbonneuse chez des animaux sauvages et d'élevage ont été signalés en provenance d'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de Zambie, du Maroc, du Lesotho, de Namibie, du Botswana et du Kenya. Au Kenya, au Maroc et au Zimbabwe, des cas ont été également signalés chez l'homme après que des personnes aient abattu du bétail infecté. Dans le Parc National Kruger en Afrique du Sud, deux foyers de fièvre charbonneuse ont été signalés. Le premier remonte à début 2015 à l'extrême nord du Parc (zone de Pafuri), et des cas mortels ont été signalés chez l'impala (*Aepyceros melampus*), le grand koudou (*Tragelaphus strepsiceros*), le nyala (*Tragelaphus angasi*), le zèbre de Burchell (*Equus burchelli*) et les éléphants d'Afrique (*Loxodonta Africana*). Le second foyer a été détecté dans le centre du Parc (zone de Nwanetsi) en juillet et n'est pas terminé. Des cas mortels ont été signalés chez l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le grand koudou et le rhinocéros blanc (*Ceratotherium imum*).

**Brucellose bovine :** plusieurs foyers de brucellose bovine ont été détectés chez le buffle d'Afrique d'élevage (*Syncerus caffer*).

**Tuberculose bovine :** au cours de l'année 2013, un nouveau foyer de tuberculose bovine a été détecté chez le buffle d'Afrique dans le Parc régional de Madikwe dans la province du nord-ouest de l'Afrique du Sud. La maladie semble avoir été introduite subrepticement par un koudou infecté. Avant que la maladie ne soit détectée chez un buffle, plusieurs buffles de Madikwe ont été vendus à des ranchs privés provoquant une propagation secondaire de la tuberculose bovine.

Des recherches prometteuses sont en cours au Parc national Kruger afin d'évaluer et de valider un ensemble d'épreuves de diagnostic pour la tuberculose bovine chez le rhinocéros blanc et les phacochères.

**Peste bubonique :** plusieurs foyers de peste bubonique sont apparus sur l'île de Madagascar. A ce jour, 224 cas ont été notifiés chez l'homme causant 54 décès. Un foyer unique de peste bubonique a été signalé dans le district de Nyimba dans la province orientale de la Zambie, provoquant au moins la mort de 3 personnes.

**Champignon chytride :** le champignon chytride (*Batrachochytrium dendrobatidis*) a été détecté pour la première fois sur l'île de Madagascar. Madagascar héberge plus de 500 espèces de grenouilles dont beaucoup sont endémiques à l'île.

**Fièvre hémorragique de Crimée-Congo :** Six cas de fièvre hémorragique de Crimée-Congo ont été confirmés en Afrique du Sud en 2014. Quatre d'entre eux ont été signalés dans la province du Cap septentrionale et deux provenaient de la Province de l'État-Libre. Un de ces cas notifiés s'est révélé mortel. Le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo se transmet par des tiques du genre *Hyalomma*, qui préfèrent les zones arides du centre et de l'ouest de l'Afrique du sud. Des gens peuvent également être infectés en abattant des animaux virémiques sauvages ou domestiques ne présentant généralement pas de symptômes.

**Maladie à virus Ebola :** la maladie à virus Ebola est une infection zoonotique chez l'homme qui est généralement provoquée par le transfert du virus à partir d'un hôte réservoir sylvatique ou par la manipulation /l'utilisation de carcasses de victimes de la faune sauvages, telles que des primates ou des céphalophes. Une fois que ce transfert zoonotique s'est produit, la maladie à virus Ebola devient une maladie directement contagieuse entre les êtres humains, la transmission se faisant par le biais de fluides corporels infectieux. En milieu rural, la propagation de la maladie se limite généralement à des campements isolés mais si l'infection devait atteindre un milieu urbain à forte densité de population, l'ampleur de la maladie pourrait prendre des proportions épidémiques.

#### Point sur la situation en Afrique de l'Ouest

Le foyer de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest continue de persister dans les pays touchés toutefois, le nombre de cas continue de diminuer en Guinée et en Sierra Leone. Au Liberia, aucun nouveau cas n'a été notifié depuis le 12 juillet 2015. Néanmoins, la détection de nouveaux cas provenant de chaînes de transmission inconnues en Guinée et en Sierra Leone demeure préoccupante.

En date du 9 août 2015, c'est un total cumulé de 27.929 cas (confirmés par les laboratoires, probables et suspects) ayant abouti à 11.283 décès avec un taux de mortalité de 40% qui a été notifié à l'Organisation Mondiale de la Santé pour le foyer actuel en Afrique de l'Ouest.

Des cas importés avec ou sans transmission localisée ont été notifiés au Nigéria, au Sénégal, au Mali, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.

Point sur la situation en République Démocratique du Congo [RDC] : Le foyer récent de maladie à virus Ebola en milieu rural en RDC n'a pas de lien avec le foyer observé actuellement en Afrique de l'Ouest.

Il s'agit du septième foyer d'infection par le virus Ebola confirmé en RDC, à proximité de l'endroit où le virus avait été identifié pour la première fois en 1976 à Yambuku près de la rivière Ebola. En date du 21 octobre 2014, ce sont au total 67 cas d'infection par le virus Ebola (38 confirmés, 28 probables et un suspect), y compris huit membres du personnel soignant qui ont été notifiés. En outre, 49 décès (taux de mortalité : 73%), y compris les huit membres du personnel sanitaire ont été notifiés.

Des recherches récentes montrent que le risque de transmission du virus Ebola à partir d'hôte(s) sylvatique(s) vers les êtres humains augmente avec la fragmentation des forêts qui se produit actuellement en Afrique de l'Ouest.

**Fièvre aphteuse** : de nombreux foyers de fièvre aphteuse ont été signalés chez le bétail au nord-ouest du Botswana, en Angola du Sud-est, dans les districts de l'est et de l'ouest du Kavango en Namibie et au Zimbabwe. Ces foyers sont très souvent situés au sein ou à proximité de la zone de conservation transfrontalière Kavango Zambezi et indiquent probablement un accroissement de la fréquence des contacts avec des buffles d'Afrique infectés de façon persistante.

Des foyers disséminés au sein du bétail en Ouganda ont également été notifiés. Les buffles constituaient sans doute la source ultime de l'infection, suivis par les transferts de bétail à bétail.

Des foyers localisés de fièvre aphteuse au sein du bétail ont également été signalés au Mozambique et au Malawi, et là également le buffle était sans doute la source initiale de l'infection.

Des foyers disséminés de fièvre aphteuse chez les animaux d'élevage ont également été notifiés en Algérie mais dans ce cas précis, la source ultime de l'infection provenait sans doute des mouvements du bétail infecté.

**Peste des Petits Ruminants (PPR)** : des foyers de PPR chez les petits animaux d'élevage (ovins et caprins) ont été notifiés au Libéria, en Afrique de l'Ouest, et au Maroc, en Afrique du Nord. La détection récente de la PPR pour la première fois dans la région de la SADEC est préoccupante avec des notifications de foyers en Angola et en Zambie. Ces pays possèdent une grande diversité de ruminants sauvages et l'on craint que la PPR n'atteigne les ruminants sauvages à l'interface.

**Rage** : La rage est endémique dans de nombreux pays africains où les chiens domestiques ou féroces sont les vecteurs les plus importants de la maladie. En 2014/2015, l'Afrique du Sud a également fait état de cas sporadiques de rage chez le renard à oreilles de chauve-souris (*Otocyon megalotis*), le chacal à dos noir (*Canis mesomelas*), le protèle (*Proteles cristata*), le renard du Cap (*Vulpes chama*), la grande mangouste grise (*Herpestes ichneumon*), la mangouste rouge (*Galarella sanguinea*), la mangouste grise (*Galarella pulverulenta*), la mangouste jaune (*Cynictus pennicilata*), ainsi que le céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*).

Au moins 300 cas de rage canine ont été notifiés en Afrique du Sud sur la période 2014/2015, avec cinq cas mortels humains confirmés par des laboratoires et enregistrés sur l'année.

Tout un groupe de chiens sauvages rares (*Lycaon pictus*) a été signalé comme étant mort de la rage dans la Réserve du Blue Canyon de la Province du Limpopo en Afrique du Sud.

Une épidémie de rage sévit actuellement chez les grands koudous dans certaines régions de la Namibie et la maladie commence à toucher cette espèce au niveau de la population dans certaines zones. La maladie semble circuler et persister indépendamment chez le koudou.

## ASIE

**Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)** : des cas d'IAHP au sein d'élevages de volailles ont été notifiés en Corée (H5N8) et à Taiwan (souches multiples) en 2015. A Taiwan, 952 cas ont été trouvés dans des fermes, des abattoirs ou des marchés à la volaille. Huit oiseaux sauvages appartenant à 6 espèces ont également été trouvés infectés. Au Japon, ce sont 14 échantillons positifs du sous-type d'IAHP (H5N8) qui ont été signalés à partir d'échantillons fécaux de 4 oiseaux migratoires, 8 oiseaux sauvages morts, et d'un échantillon d'eau recueilli à partir du perchoir d'oiseaux migrateurs durant la saison hivernale de 2014 à 2015. Une surveillance active de l'IAHP/IAFP a été opérée chez les oiseaux sauvages sur l'ensemble du Japon lors de la saison migratoire des oiseaux aquatiques depuis 2011. De 2014 à 2015, ce sont au total 14.643 échantillons de fèces principalement d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux morts et d'eau provenant de la zone de migration des oiseaux qui ont été collectés pour détecter le virus ou les gènes du virus de l'IAHP/IAFP. Le virus ou les gènes du virus de l'IAHP/IAFP HPAI/LPAI ont été trouvés dans 35 échantillons de fèces, 9 échantillons d'oiseaux morts et un échantillon d'eau.

**Coronavirus du Syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) :** un foyer de coronavirus chez l'homme, virus zoonotique associé aux camélidés est apparu en Corée (Rép. de) de mai 2015 à juillet 2015 ; il y a eu au total 186 cas chez l'homme dont 36 mortels. La Société japonaise des zoos et des aquariums (JAZA) a travaillé en collaboration avec l'Institut national des maladies infectieuses (NIID) afin d'assurer la surveillance de l'infection chez les camélidés captifs du Japon, peu après que l'infection ait été notifiée en Corée. Aucune preuve de l'infection par coronavirus n'a été trouvée chez 20 camélidés ce qui représente environ 90% des camélidés du Japon. En outre, des dromadaires ont été testés en Thaïlande et ont tous été trouvés négatifs.

**Syndrome de fièvre sévère avec thrombocytopénie :** le syndrome de fièvre sévère avec thrombocytopénie, maladie virale infectieuse qui touche l'homme et est transmise par les tiques ixodes, a été observé en Chine en 2009 et en Corée en 2011. Le premier cas observé au Japon a été notifié par le Japon en 2013, et 151 cas, y compris 41 décès ont été notifiés depuis lors. Cette maladie gagne progressivement les parties nord du Japon. Les anticorps contre le virus du SFTS ont été détectés chez les cerfs sikas sauvages (*Cervus nippon*) et les sangliers (*Sus scrofa*) et l'on pense que l'augmentation de la population de cerfs sauvages pourrait expliquer la propagation de cas chez l'homme.

## EUROPE

**Peste porcine africaine :** la peste porcine africaine a été introduite en Europe de l'Est et en Géorgie en 2007 et en janvier 2014, elle a été identifiée en Lituanie avec deux notifications de cas de peste porcine africaine chez le sanglier. Depuis lors, le virus s'est propagé dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et a été sporadiquement trouvé chez le sanglier. La maladie semble se propager en Pologne (dans la région de Podlaskie près de la frontière avec le Belarus) où il n'a été trouvé que chez le sanglier.

**Tuberculose bovine :** la tuberculose bovine est signalée chez le bison d'Europe (*Bison bonasus*) et le sanglier dans le sud-est de la Pologne.

***Brucella melitensis* :** l'infection à *Brucella melitensis* et la brucellose clinique ont été confirmées en 2013, chez une population de bouquetins (*Capra ibex*) du massif du Bargy en Haute-Savoie (France), après avoir diagnostiqué un cas humain de brucellose lié à la consommation de lait de vache cru dans cette zone. On s'est très vite aperçu que les bouquetins étaient devenus des porteurs de la maladie créant un lien silencieux entre le dernier foyer local de 1999 et les cas récents.

Cette découverte a amené à la décision d'abattre les bouquetins de plus de 5 ans par mesure de précaution afin d'éviter la contamination des vaches laitières. Suite à une opération de contrôle, les résultats de la surveillance ont indiqué une progression importante de 15 jusqu'à 50% de la prévalence de cet agent chez les animaux jeunes. Des experts de l'Agence française nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail n'ont pas recommandé la poursuite de l'abattage sanitaire et le Conseil National de la Protection de la Nature a recommandé l'interdiction de continuer à abattre des bêtes. Néanmoins, en l'absence d'autres méthodes de contrôle de la maladie au sein de la population de bouquetins, les autorités sont sous la pression des professionnels pour réduire le risque lié aux animaux sauvages.

**Maladie du jeune âge :** Bien qu'un foyer de la maladie du jeune âge persiste au Jutland au Danemark depuis 2011 au sein de la faune sauvage et chez le vison d'élevage (*Neovison vison*), cette épizootie semble désormais sur le déclin. Parmi les animaux sauvages, le renard roux (*Vulpes vulpes*) a été la principale espèce touchée mais la maladie a été également diagnostiquée chez le chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*), la fouine (*Martes foina*), le putois d'Europe (*Mustela putorius*) et le blaireau (*Meles meles*). Jusqu'à présent, les chiens domestiques ont été épargnés (*Canis familiaris*).

***Echinococcus multilocularis* :** au cours des dernières années, plusieurs milliers d'échantillons fécaux de renards roux ont été collectés en Suède afin de déterminer la répartition de ce parasite. En 2014, *Echinococcus multilocularis* a été détecté dans une nouvelle zone du sud de la Suède et sa présence est désormais avérée dans cinq régions différentes. *E. multilocularis* continue à être trouvé chez le renard roux et désormais également chez le chien viverrin au Danemark. L'origine des animaux infestés est passée de un à deux endroits différents du Jutland (sud-ouest du Jutland et Jutland-Central).

**Expansion des œstridés chez les cervidés et fléau occasionné :** la mouche de la gorge de l'élan (*Cephenemyia ulrichii*) a récemment été trouvée chez plusieurs élans (*Alces alces*) du sud de la Norvège ; auparavant, elle n'était décrite que dans la partie arctique du pays. Elle s'est également propagée vers le sud, en Suède au cours des dernières années et se retrouve maintenant dans pratiquement toutes les parties du pays. La raison de l'extension de sa répartition est obscure. Toutefois, on pense que ce parasite était présent depuis quelque temps sans avoir été détecté puisque sa larve est minuscule au premier stade et passe inaperçue lors de la saison de la chasse en automne, période de l'année pendant laquelle le plus grand nombre d'élans est examiné par l'homme. La mouche de la gorge (*Cephenemyia stimulator*) a été observée pour la première fois en Suède en 2015 chez deux chevreuils (*Capreolus capreolus*) dans la partie sud du pays.

L'œstre parasite du museau du renne (*Cephenemyia trompe*) et l'hypoderme du renne (*Hypoderma tarandi*) semblent affecter de plus en plus la population de rennes (*Rangifer tarandus*) en Norvège et un projet est en cours pour élucider cette question.

**Influenza chez les oiseaux** : des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N8 ont été signalés dans des élevages de volaille en Asie, en Europe et aux États Unis en 2014. Début 2015, des cas ont été également notifiés au sein des oiseaux sauvages (anatidés, cygnes et cigognes) en Allemagne, aux Pays Bas et en Suède. Aucune indication claire quant à la source du virus et, en Europe, les événements ont été considérés résolus en mars 2015.

Indépendamment, trois foyers d'IAHP H5N1 ont été enregistrés en mars 2015 dans les zones limitrophes de Bulgarie et de Roumanie chez le pélican frisé (*Pelecanus crispus*).

Au Danemark, l'IA faiblement pathogène des types H5 et H7 a été détectée chez les oiseaux sauvages lors d'une surveillance active.

**Myxomatose** : un important foyer de myxomatose chez le lapin (*Oryctolagus cuniculi*) a été observé depuis 2014 dans le sud de la Suède et sur l'île de Gotland en mer Baltique, avec la notification d'une forte mortalité.

**Maladie hémorragique du lapin** : le virus de type 2 de la maladie hémorragique du lapin récemment découvert a été trouvé en 2014/2015 chez des lapins sauvages dans la partie ouest de la Suède et chez deux lapins domestiques au Danemark. Ce virus a été signalé comme pouvant également infecter les lièvres, ce qui le différencie du virus de type 1 de la maladie hémorragique du lapin. C'est pourquoi plusieurs lièvres bruns d'Europe présentant des lésions du syndrome du lièvre brun européen ont été soumis au Danemark pour détecter la maladie hémorragique du lapin à virus de type 2 et s'assurer qu'il ne s'agissait pas de cette maladie. Les résultats ont montré que tous les animaux étaient négatifs.

**Rage** : la rage continue d'être notifiée dans le sud-est de la Pologne, principalement chez les renards.

**Trichomonose chez les petits oiseaux** : l'épizootie en cours due à *Trichomonas gallinae* continue d'être un facteur de mortalité majeur pour les passereaux, notamment le verdier (*Chloris chloris*) dans les pays nordiques et l'on pense que cela peut expliquer le déclin de la population de verdiers.

**Tularémie** : plusieurs rapports scientifiques ont été publiés en 2015 montrant que des groupes de cas humains de tularémie ont suivi les notifications faites au sein de la faune sauvage en Europe centrale. La surveillance de la faune sauvage doit être considérée comme importante pour aider à prédire d'autres foyers chez l'homme.

Un important foyer de tularémie ayant provoqué une hausse de la mortalité chez les lièvres (*Lepus timidus*, *L. europaeus*) a été observé en Finlande, en Norvège et en Suède au cours de l'été et de l'automne 2015. Le foyer en Finlande et en Suède a démarré mi-juillet 2015 dans les régions côtières de la plus grande partie nord de la baie de Bothnian. Le foyer en Norvège est survenu dans la partie sud de la Norvège, isolé des foyers de la Finlande et de la Suède.

Un foyer parmi les lièvres bruns d'Europe a été observé au nord des Pays-Bas où un groupe de 11 lièvres est mort de tularémie dans la province de Friesland sur une zone d'environ 10 km de diamètre (12 lièvres morts ont été prélevés dans cette zone entre février et mai 2015, dont 11 étaient infectés par la tularémie). Les deux premiers cas confirmés sont survenus mi-février 2015, suivis par sept cas en mars, un en avril et un début mai 2015.

La tularémie a également été notifiée par la Pologne chez le lièvre européen de la région de Podkarpackie.

**Le virus Usutu chez les merles noirs** : début août 2015, le réseau SAGIR<sup>4</sup> a enregistré une mortalité anormale chez les merles noirs (*Turdus merula*) dans le département du Haut-Rhin (Est de la France, à la frontière avec l'Allemagne). Deux oiseaux ont fait l'objet d'analyse par Réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse (RT-PCR) au sein du Laboratoire de référence de l'ANSES<sup>5</sup> à Maisons-Alfort, et ont été testés positifs pour le flavivirus. Le séquençage de ce virus a confirmé la présence du virus Usutu et la première détection de ce virus en France. Ce virus a été identifié en Europe pour la première fois en Italie en 1996 et a été observé plus tard en Europe centrale, notamment en : Hongrie (2005), Suisse (2006), Allemagne (2011) République tchèque (2011) et Belgique (2012). Le virus Usutu semble avoir une pathogénicité faible sur les mammifères, notamment les êtres humains : il n'est pas zoonotique ; les volailles semblent peu sensibles à l'infection au virus Usutu.

---

<sup>4</sup> SAGIR est un réseau fondé en 1986 par l'Office français national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Ce réseau surveille les morts survenues au sein de la faune sauvage et essaie d'en identifier la cause. Cette surveillance repose sur un réseau d'observateurs de terrain, principalement des chasseurs, des laboratoires vétérinaires et des agents de l'ONCFS

<sup>5</sup> ANSES: Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



## AMÉRIQUE DU NORD

**Cachexie chronique** : la cachexie chronique continue à être détectée aux États-Unis en de nouveaux endroits chez des cervidés élevés en liberté ou captifs. Au Michigan, la cachexie chronique a été confirmée chez un cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) pour la première fois en mai 2015. Depuis lors, deux autres cerfs de Virginie positifs ont été trouvés au cours d'opérations d'abattage sanitaire dans la proximité immédiate. Les trois cerfs étaient tous génétiquement liés. Au Missouri, la cachexie chronique a été trouvée début 2015 chez un cerf de Virginie à 120 km de la zone affectée.

Chez les cervidés captifs, la cachexie chronique a été constatée pour la première fois chez un wapiti captif (*Cervus canadensis*) dans l'Utah, début 2015. Un taureau infecté a été transporté au milieu de 11 wapitis en octobre 2014 en provenance d'un autre troupeau de l'Utah. Dans l'Ohio, la cachexie chronique a été détectée chez un cerf de Virginie tué dans une installation de tir du Comté de Holmes en octobre 2014. Le troupeau a été placé en quarantaine depuis avril 2014 pour retracer des troupeaux captifs positifs à la cachexie chronique en Pennsylvanie. À l'automne 2014, six cerfs de Virginie qui s'étaient échappés et étaient porteurs d'une marque auriculaire, y compris deux provenant du bâtiment infecté ont été tués par des chasseurs dans ce Comté : la cachexie chronique n'a été détectée chez aucun des cerfs. Les 224 cerfs du troupeau ont été tués en avril sans qu'aucun autre cerf ne soit détecté positif à la cachexie chronique. Le 31 mars 2015, la cachexie chronique a été confirmée chez un jeune daim de cinq ans au sein d'un troupeau d'élevage captif de cerfs de Virginie appartenant à la même personne que celle qui possédait l'installation de tir sinistrée. Cet animal de référence provenait d'un élevage de chevreuils du Wisconsin en janvier 2013. Ce troupeau avait été mis en quarantaine depuis avril 2014 en raison de liens avec des troupeaux de chevreuils de Pennsylvanie qui avaient été retracés positifs et exposés. Le troupeau de l'Ohio a été abattu et la cachexie chronique a été confirmée pour 16 chevreuils : un né dans le bâtiment, 11 chevreuils achetés en Pennsylvanie, et quatre achetés dans d'autres troupeaux de l'Ohio en 2013.

Au Texas, la cachexie chronique a été confirmée pour la première fois chez un cerf de Virginie captif dans un troupeau d'élevage du Comté de Médina composé de 236 chevreuils et 20 élans. La destruction et les tests pratiqués sur 43 chevreuils ont abouti à la détection de trois cachexies chroniques supplémentaires. Les quatre animaux touchés étaient des mâles de 2 ans descendant du même reproducteur par insémination artificielle. La source de l'infection est inconnue. Au cours des cinq dernières années, cette structure a transféré 835 chevreuils à destination de 147 sites différents, y compris 96 établissements d'élevage et 46 sites de lâcher au Texas, ainsi que deux destinations au Mexique. En septembre, la cachexie chronique a été confirmée chez un chevreuil mâle de 2 ans sans lien avec les quatre mâles touchés du troupeau de référence au sein d'une ferme d'élevage de retraçage du Comté de Lavaca.

Au Wisconsin, la cachexie chronique a été confirmée chez un cerf de Virginie femelle de 7 ans qui est morte en juin dans une ferme d'élevage du Comté d'Eau Claire, loin de la zone qui est connue pour souffrir de cachexie chronique affectant les cervidés sauvages. Depuis mai, de nombreux animaux se sont échappés de cet établissement infecté : cinq chevreuils n'ont toujours pas été retrouvés.

***Cryptococcus gattii* VGIIb dans l'est du Canada** : en janvier 2015, des examens de laboratoire ont identifié *C. gattii* VGIIb comme étant l'agent pathogène fongique causant des infections sur plusieurs organes chez un cerf de Virginie qui était mort dans la province de l'est du Canada, la Nouvelle Écosse et a subi une autopsie en 2014. C'est la première preuve de la présence de cet agent pathogène dans l'est du Canada. Le cerf de Virginie n'étant pas une espèce migratoire, cette infection fongique a dû être contractée localement en Nouvelle Écosse. Ceci implique que *Cryptococcus gattii* VGIIb est endémique dans cette province où il est présent, comme ailleurs, dans le sol et/ou les arbres dans des habitats appropriés. *C. gattii* dispose d'une grande gamme d'hôtes, y compris plusieurs espèces animales sauvages ou domestiques sans oublier l'homme. Il a été détecté pour la première fois en Amérique du Nord en 1999 dans un foyer qui a touché plusieurs espèces dans la province occidentale de la Colombie britannique. Tous les hôtes animaux deviennent infectés par les spores qui sont transportés par l'atmosphère et sont issus de la croissance fongique qui se fait sur le sol ou la végétation. Tous les animaux sauvages et domestiques ont servi de sentinelle pour la propagation en Amérique du Nord de ce champignon essentiellement tropical.

***Erysipelothrix rhusiopathiae* chez les ongulés de l'Arctique** : des études plus poussées de la mortalité enregistrée chez le bœuf musqué (*Ovibos moschatus*) de l'Arctique canadien liée à la septicémie due à *E. rhusiopathiae*, remarquée dans le rapport de 2014 laissent à penser que la mortalité est à une plus grande échelle que prévu antérieurement. Un grand troupeau rassemblant pratiquement 40.000 animaux a été décimé à 64% en 2010 et il y a des éléments prouvant que cette bactérie est associée, au moins en partie, à cette terrible hécatombe. L'infection a également été détectée chez quelques caribous. Seules, quelques souches de cette bactérie ont été trouvées dans ces foyers, par rapport à la large gamme de souches existant ailleurs. Il semble vraisemblable que les récents épisodes de mortalité associés à cette bactérie sont le résultat de facteurs environnementaux et nutritionnels combinés avec l'infection due à cette bactérie. D'autres évaluations sont en cours afin de mieux comprendre les facteurs pouvant expliquer les causes de cette diminution sérieuse de la population.

**Influenza aviaire hautement pathogène** : le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été détectée chez les oiseaux sauvages pour la première fois aux États-Unis lorsque l'infection Eurasienne (EU) H5 – nord-américaine (NA) N2 a été confirmée chez un canard pilet (*Anas acuta*) et un canard colvert (*A. platyrhynchos*) dans l'état de Washington en décembre 2014. L'infection eurasiennne H5N8 a été confirmée chez un faucon gerfaut captif (*Falco rusticolus*) qui était nourri de canard provenant du site infecté. Depuis lors, les virus IAHP H5 ont été détectés chez 84 autres oiseaux sauvages et 3 autres rapaces captifs dans l'ouest et le Midwest américains. Outre les virus H5N2 et H5N8, un virus EU H5 – NA N1 a également été détecté chez deux canards d'Amérique (*A. americana*) sauvages et une sarcelle d'hiver à ailes vertes (*A. crecca*). Bien que le schéma épidémiologique demeure obscur, les virus qui ont été détectés ne semblent pas affecter les canards de façon clinique ; toutefois, ils semblent bien être à l'origine de maladies et de décès chez des oies sauvages et des rapaces captifs et pour une mésange à tête noire (*Poecile atricapillus*). Les dernières infections ont été détectées chez des oiseaux sauvages le 17 juin dans le Midwest et le 31 juillet dans l'ouest des États-Unis.

Un foyer sans précédent d'IAHP s'est produit chez les volailles domestiques lors du premier semestre 2015. Les premiers oiseaux domestiques chez qui l'IAHP a été trouvée, se trouvaient dans une basse-cour rassemblant diverses espèces dans l'Oregon. Ce sont au total 211 cheptels de production et 21 troupeaux de basse-cour qui ont été touchés dans 15 états, principalement du Midwest, le dernier en date du 17 juin. Ce sont plus de 48.000.000 d'oiseaux qui ont été tués par le virus ou au cours des efforts entrepris pour contrôler la maladie. Les oiseaux sauvages sont suspectés d'avoir introduit l'IAHP dans le pays et de l'avoir propagée de l'ouest jusqu'au Midwest des États-Unis, mais il n'y a pas eu de preuve suffisante ou substantielle permettant d'identifier un/des chemins spécifiques (s) associé (s) à la transmission virale entre les élevages de poules. Toutefois, une propagation dans l'atmosphère et des défaillances en matière de biosécurité pourraient avoir contribué à cette propagation rapide d'IAHP entre les exploitations.

Un plan inter-institutions portant sur la surveillance de l'IAHP pour les oiseaux sauvages a été mis en place. Il a pour objectifs: 1) Identifier la répartition des influenzas qui nous intéressent par voie migratoire et par le biais de la sélection de bassins versant à haute priorité; 2) détecter la propagation des influenzas à étudier vers de nouvelles zones préoccupantes; et 3) proposer un cadre souple de surveillance afin de suivre les populations d'oiseaux aquatiques en matière de modification des influenzas, d'introduction de nouveaux virus et d'estimer la prévalence apparente des influenzas importantes. L'objectif est d'effectuer des prélèvements sur 48.540 canards de surface de 10 espèces sur 136 étendues d'eau au minimum, au sein des quatre voies migratoires nord-américaines pendant l'été, l'automne et l'hiver .

**Nouvel herpèsvirus chez les bélugas (*Delphinapterus leucas*)** : un nouvel herpèsvirus a été découvert chez les bélugas du Saint Laurent dans l'est du Canada. Ce virus, qui a été baptisé pour l'instant l'herpèsvirus du béluga, a été associé à des lésions génitales prolifératives chez les bélugas mâles et femelles. Ce nouveau virus que l'on pense être du groupe des herpèsvirus, a beaucoup en commun avec plusieurs autres herpès virus des mammifères marins. Les lésions liées à ce virus ne sont pas considérées avoir provoqué le décès des animaux touchés. Néanmoins, des cas mortels provoqués par des infections systémiques à l'herpèsvirus ont été rapportés chez le béluga. La relation entre l'herpèsvirus génital et les infections mortelles à l'herpèsvirus restent à établir.

**Sarcocyste chez les phoques gris (*Halichoerus grypus*)** : en hiver 2012, comme notifié précédemment à l'OIE, 400 jeunes phoques gris, soit environ 16% des jeunes phoques de la population touchée, sont morts d'une infection systémique avec une infection à protozoaires mystérieuse sur une île proche de la côte atlantique du Canada. Les études de laboratoires ont désormais établi que l'organisme en question était une nouvelle espèce de Sarcocyste nouvellement décrite, *Sarcocystis pinnipedi n. sp.*, qui a été trouvée pour la première fois chez des phoques annelés de l'arctique (*Phoca hispida*). *S. pinnipedi* est étroitement lié à *S. canis* ; son cycle de vie et les espèces hôtes restent à définir.

**Le syndrome du museau blanc** : le syndrome du museau blanc, maladie des chauves-souris insectivores, hibernant dans des grottes est causé par une infection due au champignon *Pseudogymnoascus destructans*, et a été détecté au Canada environ 300 km plus à l'ouest dans l'Ontario occidental que les années précédentes, très proche de la frontière avec les États-Unis. Aux États-Unis, le syndrome du museau blanc a été détecté pour la première fois en Iowa dans le Haut-Midwest.

## 7. Informations sur la mort massive des antilopes saïga au Kazakhstan en 2015

Une hécatombe massive a démarré début mai 2015 et a tué plus de 134 000 antilopes Saïga (*Saiga tatarica tatarica*) dans le centre du Kazakhstan, selon un rapport officiel soumis par le Ministère de l'Agriculture de ce pays à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). La mortalité a débuté le 5 mai, a grandi en intensité pour atteindre un pic les 15 et 16 mai et finir par décliner début juin 2015. Le rapport a fait état de quatre foyers distincts avec une mortalité allant de 10 294 à 61 203 antilopes par population, et un taux global de morbidité/mortalité de 88%. Les pertes totales représentent près de 25% de la population mondiale d'antilopes Saïga.

L'antilope Saïga est considérée comme étant extrêmement en danger, une catégorie présentant le plus grand risque d'extinction, et cet épisode récent de mortalité risque de représenter une menace considérable pour l'avenir de l'espèce. Les antilopes Saïga femelles se retrouvent en grands troupeaux chaque année début mai pour mettre bas. Les défenseurs de l'environnement étaient sur place cette année dans le centre du Kazakhstan autour du 10 mai pour observer les vêlages réussis, ainsi que l'état des petits et des adultes ce qui les a amenés à observer la mortalité. Ils ont fait état d'animaux faibles, souffrant de dépression, d'ataxie, de diarrhée, d'hypersalivation et de dyspnée. Les antilopes infectées ne tenaient souvent pas debout et restaient à terre jusqu'à ce qu'elles meurent ce qui se produisait quelques heures après les premiers signes cliniques.

Cet épisode de mortalité a été étudié par des services vétérinaires locaux, régionaux et nationaux du Kazakhstan ainsi que par le Royal Veterinary College de Londres, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et l'Institut de recherche pour les problèmes de sécurité biologique du pays entre autres. L'analyse des prélèvements effectués par le Centre national de Référence du Ministère de l'Agriculture du Kazakhstan a permis d'isoler et d'identifier *Pasteurella multocida*, comme étant l'agent responsable de la septicémie hémorragique. Toutefois, d'autres facteurs, tels que les conditions climatiques et des co-infections avec des virus ou d'autres agents pathogènes ayant pu jouer un rôle sont en cours d'identification. La collaboration des Centres de référence internationaux a été retardée en raison de la nécessité d'obtenir des permis d'exportation/importation de la CITES<sup>6</sup> (voir également la recommandation du point 17 de l'ordre du jour du présent rapport).

#### **8. Évaluation de la démographie, des déplacements et de la génétique des buffles suite aux multiples foyers de fièvre aphteuse survenus à proximité de la zone de conservation transfrontalière (transfrontier conservation areas) (TFCA) Kavango - Zambezi (KAZA)**

Le Docteur Philippe Chardonnet, Directeur de la Fondation internationale pour la conservation de la faune (International Foundation for the Conservation of Wildlife) et la Docteure Laure Weber-Vintzel, Responsable de la reconnaissance des statuts sanitaires des pays, Service scientifique et technique de l'OIE, ont pris part à la discussion sur ce point.

En 2015, de multiples foyers de fièvre aphteuse au sein des bovins ont été détectés en Afrique du Sud. Les pays de cette sous-région (Angola, Namibie Botswana, Zambie et Zimbabwe), menacés en permanence par l'incursion de la fièvre aphteuse, ont notifié un plus grand nombre de foyers, même dans les zones qui avaient été indemnes de fièvre aphteuse au cours des 40 dernières années.

La Commission scientifique de l'OIE, considérant toutes les hypothèses pouvant expliquer cette apparente recrudescence de la fièvre aphteuse en Afrique du Sud, a noté que ces zones d'apparition de foyers étaient toutes très proches de la zone de conservation transfrontalière (TFCA) de Kavango - Zambezi (KAZA) et l'OIE s'est demandée si des changements portant sur la population et les types de déplacements des buffles avaient été récemment notifiés dans cette zone. Il était donc important de regarder la démographie, la génétique et les déplacements des buffles afin d'évaluer les interactions buffle/bétail.

L'analyse du flux génétique historique et récent effectuée chez le buffle d'Afrique à proximité de la zone de conservation transfrontière KAZA a montré qu'historiquement, les buffles se déplaçaient en liberté dans la région, alors que le flux génétique récent était plus restreint, en raison de la fragmentation de ces populations de buffles. Toutefois, avec la mise en place de cette zone de conservation transfrontière KAZA, cette tendance à la fragmentation a semblé se renverser et les études menées sur les déplacements des buffles rendues possibles grâce aux colliers de suivi par satellite, ont montré que leurs domaines vitaux, y compris leurs migrations saisonnières pour trouver leur subsistance, étaient restés assez constants. Toutefois, la taille des troupeaux augmentant, des dispersements sur de longues distances commencent à se produire, les buffles colonisant de nouvelles zones ou se joignant à d'autres cheptels distants (Robin Naidoo R., Du Preez P., Stuart-Hill G., Beytell P., Taylor R. (2015), Movements of African buffalo (*Syncerus caffer*) in the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation area, Gnewsletter Special issue number 1, pp. 29-32, IUCN/SSC Antelope Specialist Group Report).

Cette zone de conservation transfrontière KAZA se compose d'un tissu de pratiques agricoles rassemblant l'agriculture vivrière, le pastoralisme nomade et la conservation de la faune sauvage. Il est donc tout à fait prévisible que, dans ce type de situation, la population de buffles dans la zone de conservation et la fréquence des contacts entre les buffles et le bétail aillent en augmentant ce qui va présenter un risque accru de transmission de la fièvre aphteuse. Toutefois, le Groupe n'a pas eu connaissance jusqu'à ce jour de changement dans la population de buffles ou dans les types de déplacements dans la zone de conservation KAZA et a considéré que cette zone de conservation transfrontalière avait été établie depuis trop peu de temps pour avoir un impact significatif.

---

<sup>6</sup> CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

De plus, le Groupe de travail a souligné que le maintien des clôtures dans un environnement où se côtoient plusieurs espèces (y compris des éléphants) était difficile et qu'il arrivait assez souvent que les hommes ouvrent les barrières pour permettre au bétail d'aller paître dans les zones de la réserve lors des périodes de sécheresse.

Le Groupe de travail a également noté que, bien que la source à l'origine des foyers de fièvre aphteuse en Afrique sub-saharienne ait émané du buffle d'Afrique qui est constamment infecté par les virus SAT, la transmission de tête de bétail à tête de bétail était la principale source d'infection des bovins domestiques. Le Groupe de travail a bien montré que les déplacements illégaux de bétail par-delà les frontières étaient courants dans cette sous-région et que l'efficacité du vaccin et la fréquence de la vaccination pouvaient actuellement être considérées comme sous-optimales et aboutir à une baisse de l'immunité des troupeaux de bétail.

Le Groupe de travail a conclu que la probabilité que le changement concernant la situation de la fièvre aphteuse aux abords de la zone de conservation transfrontière KAZA soit lié à la création de cette zone de conservation transfrontalière était faible sans pouvoir être exclue et que tous les facteurs décrits ci-dessus devraient être considérés comme prédisposant à l'apparition de nouveaux foyers de fièvre aphteuse et pourraient, avec la transmission de tête de bétail à tête de bétail, faciliter le cycle de maintien de ces foyers.

## 9. Influenza aviaire : surveillance des oiseaux sauvages – point de la situation par l'OFFLU<sup>7</sup>

Le Docteur Gounalan Pavade, Chargé de mission, Service scientifique et technique de l'OIE, a informé le Groupe de travail de l'avancement des activités conduites sous l'égide de l'activité technique de surveillance de l'influenza chez les oiseaux sauvages récemment établie dans le cadre de l'OFFLU.

Il a informé le Groupe de travail qu'une première téléconférence s'était tenue le 9 juillet 2015 entre les membres du groupe afin de finaliser les objectifs, le mode opératoire, l'utilisation et la soumission des données pour cette activité technique. Il a notamment précisé que :

- le groupe travaillera principalement par email et téléconférences, les réunions traditionnelles ne se tenant que si des sources de financement appropriées étaient définies ;
- le groupe mettra en place une plate-forme de discussion, de coordination, et de partage de données entre des experts clés de la faune sauvage impliqués dans la surveillance et la recherche liées à l'influenza ;
- des membres choisis du groupe travailleront afin de coordonner une stratégie de surveillance des oiseaux sauvages à bas coûts au niveau mondial tenant compte des programmes de surveillance existants et la présenteront par le biais de publications ;
- des efforts seront faits par le groupe pour actualiser régulièrement la section décrivant la surveillance et les priorités en matière de recherche de l'OFFLU sur les oiseaux sauvages et le groupe apportera ses connaissances techniques en matière d'influenzas chez les animaux sauvages ;
- les résultats des activités du groupe seront publiés sur les sites web de l'OFFLU, de la FAO et de l'OIE ;
- enfin, le Groupe a reconnu qu'il fallait trouver une base de données durable où les informations génétiques fournies par les membres du groupe pourraient être publiées. Il conviendra à l'avenir de considérer des bases de données, telles que la base de données de recherche sur l'influenza (Influenza Research Database) (IRD) et la base de données du Réseau canadien de la santé de la faune (Canadian Wildlife Health Cooperative) (CWHC).

## 10. Bien-être animal : les reptiles et le commerce des peaux

En raison de l'augmentation de l'élevage et du commerce des reptiles qui sont utilisés comme aliments ou pour leur peau ou servent d'animaux de compagnies, l'OIE examine actuellement plusieurs options permettant de fournir des indications sur différents aspects touchant la santé, la sécurité sanitaire des aliments et le bien-être animal concernant les reptiles. Le Groupe de travail a été informé par le Docteur Derek Belton, Chef du Service du Commerce international et le Docteur Leopoldo Stuardo, Chargé de mission, Service du Commerce international de l'OIE, qu'il pourrait être nécessaire d'apporter un soutien pour l'élaboration future de normes de l'OIE applicables aux reptiles.

Le Groupe de travail a fortement soutenu l'implication de l'OIE en matière de santé, bien-être et également sécurité sanitaire des aliments liés aux reptiles et contribuera aux efforts déployés par l'OIE autant que de besoin.

Une ébauche de document pour servir d'éventuel nouveau chapitre du *Code terrestre*, « méthode d'abattage des reptiles utilisés pour le commerce des peaux », a été transmise au Groupe en tant que document de travail pour cette réunion. Le Groupe a considéré que le bien-être animal appliqué aux reptiles pouvait être traité soit en actualisant les chapitres existants (notamment le chapitre 7.5. « Abattage des animaux ») ou en élaborant un nouveau chapitre.

---

<sup>7</sup> Réseau scientifique OIE-FAO sur l'influenza animale

Pour la première option, le Groupe de travail a renvoyé aux propositions de modifications et aux commentaires présentés lors de la dernière réunion sur le chapitre 7.5. du *Code terrestre* de façon à inclure les reptiles dans les espèces visées dans ce chapitre.

Pour la seconde option, en raison de la nature particulière de la physiologie des reptiles et de leur anatomie cérébrale, le Groupe a souligné qu'une attention particulière devait être portée lors de l'examen des techniques d'euthanasie. La tolérance des reptiles à des conditions anoxiques leur permet de conserver une activité cérébrale et de survivre pendant des heures après qu'on leur ait tranché la tête, coupé la moelle épinière ou après exsanguination. Le Groupe a donc bien mis en évidence que la destruction du cerveau (tronçon cérébral) est essentielle pour assurer la perte de conscience et une mort rapide. Ce point était inclus dans les recommandations précédentes faites par le Groupe de travail sur le chapitre 7.5.

Le Groupe a présenté les recommandations et commentaires suivants :

- le chapitre 7.5. révisé ou un nouveau chapitre devra inclure l'étourdissement électrique comme une technique permettant l'étourdissement avant euthanasie ;
- la méthode d'abattage par balle devra être précisée pour garantir que les balles utilisées sont des balles à charge expansive qui vont détruire totalement le cerveau et ne présenteront pas de danger pour l'opérateur, comme c'est le cas avec des balles blindées. Ceci figure actuellement à l'article 7.6.2. du *Code terrestre* ;
- en résumé, le Groupe de travail est d'accord pour contribuer à compléter l'actuel chapitre 7.5. du *Code* afin d'y inclure les reptiles ou pour contribuer à créer un nouveau chapitre sur les reptiles. Toutefois si l'option retenue est de rédiger un nouveau chapitre, le Groupe est d'avis que ce nouveau chapitre devra considérablement répéter le contenu se trouvant actuellement aux chapitres 7.5. et 7.6. du *Code terrestre* ;
- le Groupe de travail est prêt à étudier toute nouvelle proposition de dispositions à ajouter au *Code terrestre* sur le bien-être animal pour les reptiles en collaboration avec le Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal.

#### **11. Partenariat collaboratif sur la gestion durable de la faune sauvage : point sur les fiches techniques et autres activités**

Le Partenariat collaboratif sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW), dont l'OIE est membre a été créé fin 2012 et comprend 14 organisations internationales avec un secrétariat hébergé par la FAO.

Le Groupe de travail a été prié d'apporter son soutien à l'OIE dans cette initiative. Jusqu'à ce jour le CPW a tenu plusieurs réunions avec les représentants des organisations partenaires pour produire un certain nombre de fiches techniques ("fact sheets") sur ce sujet et a organisé un forum d'une demi-journée lors du Congrès forestier mondial qui s'est tenu en septembre en Afrique du Sud, à Durban. Du personnel de l'OIE ou un expert du Groupe de travail ont assisté aux différentes réunions pour y représenter l'OIE. Le Groupe de travail a fourni une aide technique et présenté des commentaires sur les fiches techniques en matière de santé animale et de conflit êtres humains-faune sauvage.

Le Groupe de travail a réitéré son accord pour continuer à apporter son aide afin de représenter l'OIE lors des réunions du CPW et contribuer aux activités de ce dernier.

#### **12. Projet conjoint entre le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier et l'OIE**

En juin 2014, l'OIE avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), a organisé une réunion internationale conjointe sur la détection précoce de la fièvre porcine africaine et autres questions zoonosaires à l'interface faune sauvage - animaux d'élevage - êtres humains. La réunion a recommandé que les services vétérinaires et les organismes et organisations responsables de la chasse et de la gestion de la faune sauvage arrivent à un accord et favorisent une coopération officielle pour toutes les activités liées à la détection, la surveillance, le contrôle et l'éradication de la peste porcine africaine ainsi que d'autres maladies spécifiées touchant la faune sauvage, mette en place des programmes de formation pour les chasseurs et toute autre personne liée à la gestion du gibier et de la faune sauvage, élabore un centre de formation sur les maladies de la faune sauvage pour les chasseurs, qui serait géré par le CIC avec un soutien technique apporté par l'OIE et que le CIC avec le soutien de l'OIE et du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, élabore et publie une fiche technique pratique sur la peste porcine africaine destinée aux chasseurs et aux autres personnes impliquées dans la gestion du gibier et de la faune sauvage.

Le Groupe de travail s'est dit préoccupé de la propagation de la peste porcine africaine en Europe de l'est et du risque que cela pourrait présenter pour la production porcine et les populations de sangliers en Europe. Le Groupe de travail a soutenu les recommandations de la réunion internationale conjointe demandant que l'OIE ait davantage de liaisons avec les groupes de chasseurs et les encourage à contribuer à la surveillance des maladies de la faune sauvage. Le Groupe de travail a également soutenu la mise en place de relations plus étroites entre l'OIE et le CIC ainsi qu'avec d'autres organisations de chasseurs intéressées.

Une proposition de plan élaborée entre l'OIE et le CIC portant sur un projet de « Centre CIC-OIE sur les maladies de la faune sauvage » a été brièvement présentée et examinée. Le Groupe de travail a apporté son soutien à la création d'un réseau permettant de relier les chasseurs avec les services vétérinaires et a été d'accord avec l'utilité de former les chasseurs afin qu'ils participent à la surveillance des maladies et évitent ainsi une contribution potentielle à la propagation de cette maladie épidémique.

Le Groupe de travail a confirmé qu'il était prêt à fournir des contributions et son aide pour atteindre les objectifs définis par l'OIE et le CIC, et pour aider à élaborer une fiche technique sur la peste porcine africaine qui serait distribuée aux chasseurs et aux organisations de chasse.

### **13. Centres collaborateurs de l'OIE pour la faune sauvage**

**Centre collaborateur pour la recherche, le diagnostic et la surveillance des agents pathogènes de la faune sauvage (Canada / États-Unis d'Amérique) :** Le rapport annuel de 2014, envoyé à l'OIE, a été examiné.

**Centre collaborateur pour la formation en santé et gestion de l'interface animaux domestiques et animaux sauvages (Afrique du Sud) :** le rapport annuel de 2014, envoyé à l'OIE, a été examiné.

Le Groupe de travail a noté que ces deux Centres collaborateurs étaient très actifs pour répondre aux besoins des Pays Membres de l'OIE et pour soutenir les programmes de l'OIE.

### **14. Formation des Points focaux pour la faune sauvage**

Avec des représentants du Service scientifique, le Groupe de travail a examiné les trois ateliers de formation destinés aux Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage qui ont été élaborés et présentés jusqu'alors : le premier étant une introduction générale présentant les divers rôles joués par les animaux sauvages en matière de santé et de maladies entrant dans le mandat de l'OIE, le second portant sur la surveillance des maladies de la faune sauvage et le troisième relatif à l'évaluation des risques sanitaires de la faune sauvage et l'analyse multicritère pour l'aide à la décision (MCDA) afin de soutenir la politique et les décisions à envisager. Pour chaque atelier, il y avait un manuel d'autoformation grâce auquel chaque personne ou groupe pouvait étudier le contenu de chaque atelier.

Le Groupe de travail a été informé que :

- Le manuel de formation pour le premier atelier est disponible en ligne en anglais, français et espagnol : <http://www.oie.int/international-standard-setting/specialists-commissions-groups/working-groups-reports/working-group-on-wildlife-diseases/>.
- Le manuel de formation pour le second atelier est désormais également disponible en ligne sur le même site en anglais, les versions françaises et espagnoles devant être ajoutées dès que possible. Ce manuel comporte un fichier Excel rassemblant les données de surveillance utilisées pour les exercices de formation.
- Le troisième manuel de formation (Évaluation des risques et MCDA) va être élaboré pour être publié en ligne en janvier 2016.

Le Groupe de travail a considéré que ces ateliers de formation avaient connu un grand succès, en apportant à la fois des informations et des compétences précieuses aux Points focaux nationaux de l'OIE et pour aider à mettre en place des réseaux régionaux parmi les Points focaux nationaux et d'autres présentant des compétences et des intérêts pertinents. La présentation de ces ateliers dans chacune des régions de l'OIE tous les deux ans offrira un bon niveau de formation en continu et donnera également l'occasion d'informer et d'aider les Points focaux récemment désignés.

Le Groupe de travail a été informé que la poursuite de ces ateliers et l'organisation d'une quatrième série dépendaient d'un financement qui n'a pas encore été confirmé. Le Centre collaboratif Canada/États-Unis sur la faune sauvage qui a élaboré et présenté le contenu thématique des trois premiers ateliers de formation a proposé d'élaborer un 4<sup>e</sup> atelier de formation.

Le Groupe de travail a encouragé l'OIE à poursuivre ce programme d'ateliers de formation très réussi pour les Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage.

## **15. Conférences passées et à venir (informations données par les membres et le Siège de l'OIE)**

### **15.1. Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, du 30 juin au 2 juillet 2015**

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a accueilli la première Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques, à Paris, du 30 juin au 2 juillet 2015. La Conférence, organisée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a rassemblé des scientifiques de renom international, des enseignants et des décideurs clés émanant d'organisations internationales et de gouvernements nationaux. Les participants issus des secteurs de la santé publique, de la santé animale, de la santé des écosystèmes et de la sécurité représentaient plus de 80 pays. Le Président du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage a été invité à faire une des présentations d'ouverture de la session plénière sur la « Nature de l'émergence des maladies ».

### **15.2. Réunion d'Experts sur les espèces exotiques de la faune sauvage faisant objet d'un commerce mondial, les expériences en matière d'agents de contrôle biologique et la mise au point d'outils d'aide à la décision pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, au Canada à Montréal du 28 au 30 octobre 2015**

Le Groupe de travail a été informé que le Docteur Ted Leighton, membre du Groupe de travail représenterait l'OIE lors de la *Réunion d'Experts sur les espèces exotiques de la faune sauvage faisant objet d'un commerce mondial, les expériences en matière d'agents de contrôle biologique et la mise au point d'outils d'aide à la décision pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, au Canada à Montréal du 28 au 30 octobre 2015*. La réunion est organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Le Groupe de travail a pris note des commentaires présentés par le Docteur Vallat à l'ouverture de la réunion relatifs au rôle de l'OIE dans ce problème mondial des espèces exotiques envahissantes (EEE) et a poursuivi cette discussion avec le Docteur Belton, le Docteur Tomoko Ishibashi et le Dr Jae Myong Lee (Service du Commerce international de l'OIE).

Le Groupe de travail a noté que selon la CDB les agents pathogènes animaux pouvaient également correspondre à la définition des espèces exotiques envahissantes. Toutefois, le Groupe de travail a été informé que l'OIE était prête à partager son expérience et les approches qu'elle a adoptées pour gérer les agents pathogènes des espèces exotiques envahissantes, y compris les *Codes terrestre ou Aquatique* ainsi que les lignes directrices générales sur la surveillance et l'évaluation des risques, avec d'autres organisations qui cherchent à mettre en place des mécanismes permettant de faire face aux menaces constituées par les espèces exotiques envahissantes de façon générale.

Le Groupe de travail a également noté que l'OIE fait appel à des approches d'évaluation des risques s'appuyant sur des éléments factuels afin de définir des normes réglementaires alors que la CDB applique le principe de précaution qui vise à éviter plutôt qu'à quantifier le risque. L'approche d'évaluation des risques s'appuyant sur des éléments de preuve pourrait être utile pour certains aspects de la réglementation sur les espèces exotiques envahissantes.

### **15.3. Conférence mondiale sur « l'élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens : Agissons maintenant ! », Genève, Suisse du 10 au 11 décembre 2015**

Voir point 5.

## **16. Programme de travail et établissement des priorités pour 2015/2016**

Le Groupe de travail a étudié des idées d'activités potentielles pour l'année à venir en attendant l'examen et l'approbation de la Commission scientifique. Notamment :

- le Groupe de travail aura régulièrement des contacts avec la Commission scientifique pour garantir que le Groupe réponde aux priorités et aux besoins nouveaux et permanents de la Commission scientifique ;
- continuer à informer l'OIE sur les questions émergentes relatives à la faune sauvage ;
- fournir un soutien scientifique et technique aux efforts déployés par l'OIE concernant les abeilles sauvages autant que de besoin ;
- publier un document scientifique relatif à la rage au sein de la faune sauvage et faire usage des informations recueillies pour soutenir les autres activités de l'OIE relatives au contrôle de la rage ;

- soutenir l’OFFLU dans les efforts qu’il déploie pour rassembler des informations sur la surveillance des virus de l’influenza aviaire dans la faune sauvage ;
- fournir un soutien à base scientifique et technique aux efforts déployés par l’OIE en matière de santé, de sécurité sanitaire des aliments et de bien-être relatifs aux reptiles ;
- apporter un soutien à l’OIE dans le travail qu’elle mène avec le Partenariat collaboratif sur la gestion durable de la faune sauvage ;
- soutenir les efforts conjoints de l’OIE et du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier pour mettre au point des supports de formations pour les chasseurs ainsi qu’une fiche technique éducative sur la peste porcine africaine couvrant également les sangliers ;
- recommander la publication du manuel de formation pour le troisième cycle d’ateliers de formation pour les Points focaux nationaux de l’OIE sur le site web de l’OIE en 2016 ;
- soutenir l’OIE dans sa collaboration avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) ;
- représenter l’OIE à la *Réunion d’Experts sur les espèces exotiques de la faune sauvage faisant objet d’un commerce mondial, les expériences en matière d’agents de contrôle biologique et la mise au point d’outils d’aide à la décision pour la gestion des espèces exotiques envahissantes*, organisée par la Convention sur la diversité biologique en octobre 2015 au Canada à Montréal ;
- aider l’OIE à contribuer à la Journée mondiale de la faune sauvage (Mars 2016), <http://www.un.org/en/events/wildlifeday/>, en fournissant des supports écrits et des photographies autant que de besoin ;
- soutenir l’élaboration du programme relatif au futur 4<sup>ème</sup> cycle de formation des Points focaux nationaux de l’OIE pour la faune sauvage qui va être élaboré avec les Centres collaborateurs de l’OIE intéressés.

## 17. Questions diverses

### 17.1. Tolérance aux agents pathogènes

Un intérêt croissant se fait jour au sein de la communauté sanitaire pour comprendre les mécanismes sous-jacents à la tolérance vis-à-vis d’hôtes pathogènes. Cela diffère de la résistance naturelle ou acquise dans la mesure où l’hôte est infecté mais ne présente pas de signes cliniques de la maladie ou, dans certains cas, une maladie bénigne. On peut citer comme exemples de cette relations hôtes-agents pathogènes, les phacochères et la fièvre porcine africaine, les filovirus et certaines espèces de chauves-souris, ainsi que le virus Nipah et les chauves-souris Pteropid. La recherche sur les mécanismes de tolérance peut fournir des approches différentes pour le contrôle des maladies dans les cas où le recours aux agents antimicrobiens ou les programmes de vaccination se heurtent à des difficultés.

### 17.2. Exemption de la CITES pour des échantillons de diagnostic d’urgence

Face aux défis actuels techniques et pratiques rencontrés pour établir une capacité avancée de diagnostic portant sur les animaux sauvages dans de nombreux pays, il est souvent nécessaire d’expédier les échantillons pour diagnostic aux Laboratoires de référence internationaux pour des diagnostics d’urgence. Dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES), les échantillons pour diagnostic sont considérés comme des produits commerciaux et les professionnels de santé agissant face à des apparitions de la maladie au sein d’espèces menacées d’extinction sont généralement confrontés à de grands retards dus à l’obtention de permis d’importation et/ou d’exportation de la CITES. Par exemple, des permis pour expédier des échantillons pour diagnostic suite à la mortalité massive qui a touché l’antilope Saïga en 2015 à un Laboratoire international de référence, ont demandé environ cinq mois de procédures. Le Chef des services scientifiques de la CITES a fait remarquer que la CITES espère établir une collaboration plus étroite avec l’OIE et il a indiqué que des accords conclus avec les Laboratoires de référence pourraient servir de modèle pour la CITES et que les Points focaux nationaux de l’OIE pour la faune sauvage pourraient être invités à être en liaison avec les autorités de la CITES dans les Pays Membres. Un engagement formel de la CITES qui exempterait les échantillons pour diagnostic adressés à des Laboratoires internationaux de référence certifiés, tels que les Laboratoires de référence de l’OIE, de devoir obtenir ces permis pourrait être proposé lors de la prochaine Conférence des parties de la CITES. Le Groupe de travail de l’OIE sur la faune sauvage appuie vigoureusement tout effort que l’OIE pourrait faire afin d’amender les réglementations actuelles de la CITES afin de faciliter le diagnostic rapide de foyers importants de maladie touchant des espèces de la faune sauvage menacées d’extinction.



### **17.3. Activités de sensibilisation**

Le Groupe de travail a évoqué des célébrations organisées à l'échelle mondiale : la Journée internationale de la faune sauvage, le 3 mars 2016 et a décidé de réfléchir à certaines formes possibles de participation ou de communication de l'OIE, y compris une déclaration portant sur l'importance de la faune sauvage sur le site web de l'OIE.

Le Groupe de travail a également suggéré un nouveau numéro du *Bulletin de l'OIE* consacré à la faune sauvage, l'accent étant mis sur *WAHIS-Wild*, les séminaires de formation de l'OIE pour les Points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage, les Centres collaborateurs pour la faune sauvage, etc.

### **18. Date de la prochaine réunion**

Le Groupe de travail a proposé de tenir sa prochaine réunion dans la semaine du 7 au 10 novembre 2016.

### **19. Adoption du rapport**

Le rapport a été adopté par le Groupe de travail.

---

.../Annexes



## RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), 29 septembre–2 Octobre 2015

### Ordre du jour

1. **Ouverture**
2. **Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur**
3. **Informations sur les réunions de la Commission scientifique pour les maladies animales et de la Commission des normes biologiques**
  - 3.1. Informations sur la réunion de la Commission scientifique (février & septembre 2015)
  - 3.2. Informations sur la réunion de la Commission des normes biologiques (septembre 2015)
4. **Notification des maladies**
  - 4.1. Informations sur l'utilisation de la liste des maladies de la faune sauvage (maladies ne figurant pas sur la liste de l'OIE) par le biais de la nouvelle interface WAHIS *Wild* ;
  - 4.2. Examen de la taxonomie des agents pathogènes figurant sur la liste spécifique des maladies de la faune sauvage ;
  - 4.3. Point sur les maladies figurant dans la Liste de l'OIE mais qui ne sont pas notifiables au sein de la faune sauvage infectée : grippe équine ; Chlamydia abortus (infection par) [avortement enzootique des brebis, chlamydie ovine] ; virus de l'artérite équine (infection par le); maladie de Newcastle et theilériose);
  - 4.4. Partage d'informations sur les événements à venir en matière de maladies de la faune sauvage ;
  - 4.5. Procédures de notification liées au rapport semestriel portant sur les maladies figurant dans la Liste de l'OIE et le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*
  - 4.6. Informations complémentaires
5. **Rage : document scientifique sur la rage et son impact sur la biodiversité**
6. **Apparitions de maladies émergentes et remarquables dans la faune sauvage : rapports des membres du Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage**
7. **Informations sur la mort massive des antilopes saïga au Kazakhstan en 2015**
8. **Évaluation de la démographie, des déplacements et de la génétique des buffles suite aux multiples foyers de fièvre aphteuse survenus à proximité de la zone de conservation transfrontalière (transfrontier conservation areas) (TFCA) Kavango - Zambezi (KAZA)**
9. **Influenza aviaire : surveillance des oiseaux sauvages – point de la situation par l'OFFLU**
10. **Bien-être animal : les reptiles et le commerce des peaux**
11. **Partenariat collaboratif sur la gestion durable de la faune sauvage : point sur les fiches techniques et autres activités**
12. **Projet conjoint entre le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier et l'OIE**
13. **Centres collaborateurs de l'OIE pour la faune sauvage**
  - a) Rapport du Centre collaborateur pour la recherche, le diagnostic et la surveillance des agents pathogènes de la faune sauvage (Canada / États-Unis d'Amérique)
  - b) Rapport du Centre collaborateur pour la formation en santé et gestion de l'interface animaux domestiques et animaux sauvages (Afrique du Sud)

**14. Formation des Points focaux pour la faune sauvage**

- a) 4<sup>e</sup> série d'ateliers
- b) Publication des manuels de formation

**15. Conférences passées et à venir (informations données par les membres et le Siège de l'OIE)**

- a) Conférence mondiale de l'OIE sur la réduction des menaces biologiques, 30 juin – 2 juillet 2015
- b) Réunion d'Experts sur les espèces exotiques de la faune sauvage faisant objet d'un commerce mondial, les expériences en matière d'agents de contrôle biologique et la mise au point d'outils d'aide à la décision pour la gestion des espèces exotiques envahissantes, au Canada à Montréal du 28 au 30 octobre 2015

**16. Programme de travail et établissement des priorités pour 2015/2016**

**17. Questions diverses**

**18. Date de la prochaine réunion**

**19. Adoption du rapport**

---

## RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), 29 septembre–2 octobre 2015

### Liste des participants

#### MEMBRES

---

**Docteur William B. Karesh** (*Président*)  
Executive Vice President for Health and Policy  
EcoHealth Alliance  
460 West 34th St., 17th Floor  
New York, NY, 10001  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
Tél: (1.212) 380.4463  
Fax: (1.212) 380.4465  
karesh@ecohealthalliance.org

**Docteur John Fischer**  
Southeastern Cooperative Wildlife Disease Study  
College of Veterinary Medicine  
University of Georgia  
Athens - GA 30602  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
Tél: (1-706) 542 1741  
Fax: (1-706) 542 5865  
jfischer@uga.edu

**Docteur Torsten Mörner**  
Department of Disease Control and Epidemiology  
National Veterinary Institute  
SE-751 89 Uppsala  
SUEDE  
Tél: (46-18) 67 4214  
Fax: (46-18) 30 9162  
torsten.morner@sva.se

**Professeur Marc Artois**  
VetAgro Sup - Campus Vétérinaire de Lyon  
1 Avenue Bourgelat  
69280 Marcy L'Etoile  
FRANCE  
Tél : (33-4) 78 87 27 74  
Fax: (33-4) 78 87 56 35  
marc.artois@vetagro-sup.fr

**Docteur F.A. Leighton**  
Canadian Wildlife Health Cooperative  
P.O. Box 71  
Smiths Cove, Nova Scotia, B0S 1S0  
CANADA  
Tél: (1.306) 222 7268  
ted.leighton@usask.ca

**Professeur Koichi Murata**  
Department of Wildlife Science  
College of Bioresource Sciences  
Nihon University  
1866 Kameino, Fujisawa, Kanagawa 252-8510  
JAPON  
Tél/Fax: +81-466-84-3776  
k-murata@brs.nihon-u.ac.jp

**Docteur Roy Bengis**  
P.O. Box 2851  
Port Alfred 6170  
AFRIQUE DU SUD  
Tél: +27 82 7889 135  
roybengis@mweb.co.za

#### REPRESENTANT DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

---

**Docteur Juan Antonio Montaño Hirose**  
Director del Centro Nacional de Servicios de Diagnóstico en Salud Animal  
Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria  
Km. 37.5 Carretera México-Pachuca,  
Tecámac, Estado de México  
MEXIQUE  
Tél: +52 (55) 59 05 10 00  
juan.montano@senasica.gob.mx

#### SIEGE DE L'OIE

---

**Docteur Bernard Vallat**  
Directeur général  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
Tél : 33 - (0)1 44 15 18 88  
Fax: 33 - (0)1 42 67 09 87  
oie@oie.int

**Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel**  
Chef adjointe du Service scientifique et technique  
e.erlacher-vindel@oie.int

**Docteur François Diaz**  
Chargé de mission  
Service scientifique et technique f.diaz@oie.int

**Docteure Marija Popovic**  
Chargée de mission  
Service d'information et d'analyse de la santé  
animale mondiale  
m.popovic@oie.int



---

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2015**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.